

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit le huit juin à vingt heures quinze minutes le Conseil Municipal de la Commune de Wolschheim régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GITZ Maire

Sous la présidence de M. Jean-Marc GITZ Maire

Etaient présents : MM. : Claude BOEHM 1er adjoint, Yannick BRUHL, Doris LOTZ, Michèle RICHERT, Véronique WENDLING.

Etaient absents :

Avec excuses : Martine ADLOFF 2^{ème} adjointe, Christian ANTONI, Cédric MEHL, Ludovic MEHL.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 05 AVRIL 2018
3. LOCATION DU GRAND LOGEMENT COMMUNAL A MADAME CHRISTELLE BIGOT
4. REMBOURSEMENT DE LA CUISINE A MONSIEUR MAXIME GOELLER
5. SUBVENTIONS

N°015/2018 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Yannick BRUHL.

N°016/2018 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 05 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2018.

**N° 017/2018 LOCATION DU GRAND LOGEMENT COMMUNAL A MADAME
CHRISTELLE BIZOT**

Vu la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire, en date du 3 avril 2014 ;

Monsieur le Maire informe de la passation du contrat de bail avec Madame Christelle Bizot à compter du 1^{er} septembre 2018 moyennant la somme de 540 €. Il informe également les conseillers que l'état des lieux d'entrée a été réalisé et s'est avéré satisfaisant.

N° 018/2018 REMBOURSEMENT DE LA CUISINE A MONSIEUR MAXIME GOELLER

VU la délibération n°24/2016 qui octroie la location du logement communal à Monsieur Maxime GOELLER à compter du 15 août 2016 ;

VU la mise en place d'une cuisine équipée dont Monsieur Maxime GOELLER a fait l'acquisition par ses propres moyens ;

VU la résiliation du bail le 25 février 2018, après préavis donné par le locataire, le 1^{er} mars 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ESTIME à 500 € la valeur de l'aménagement réalisé par le locataire.
ACCEPTE de rembourser la somme de 500 € à Monsieur Maxime GOELLER.

N° 019/2018 SUBVENTIONS

Vu que les subventions ne figurent pas explicitement dans le budget primitif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE, d'allouer les subventions suivantes :

369 € à la paroisse protestante de Furchhausen – Wolschheim – Marmoutier

30 € par enfant participant à la sortie classe de neige du collège de Marmoutier.

La séance est levée à vingt et une heures trente minutes.
Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

